

REGISTRE D'ACCESSIBILITE dans les ERP



Site :

PROBACE

VILLA BATTESTI – ROUTE NATION 193

20 600 FURIANI

Catégorie d'établissement

L'établissement est un ERP de **catégorie 5** de **type M** (magasin).

Activité de l'établissement

PROBACE est prestataire de santé assurant la prise en charge globale des patients nécessitant des traitements et/ou du matériel médical à domicile.

Ces domaines d'expertise sont les suivants :

- Perfusion.
- Nutrition artificielle.
- Antibiothérapie.
- Hydratation.
- Chimiothérapie.
- Prise en charge de la douleur.
- Stomathérapie.
- Maintien à domicile.

Il dispose également d'un local d'accueil pour la vente et la location de matériel médical. Ce magasin situé Villa BATTESTI RN 193 à FURIANI (20 600) est soumis à la réglementation liée à l'accueil des personnes handicapées.

PROBACE a adhéré à la convention nationale organisant les rapports entre les prestataires délivrant des produits et prestations inscrits aux titres Ier et IV et au chapitre 4 du titre II de la liste prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale et l'assurance maladie.

Services proposés aux clients au sein du local d'accueil :

- Présentation du matériel médical.
- Conseils par du personnel qualifié.
- Essai des VPH.
- Devis.
- Vente Location.
- Tiers payant.

L'ensemble des services et prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Aménagements et moyens mis œuvre

	OUI	NON	Non concerné	Localisation	Commentaires
Place réservée pour personne handicapée	X			Devant l'entrée	
Porte automatique		X			SONNETTE
Sonnette à portée VPH	X				
Rampe d'accès			X	Entrée	Absence de plan incliné
Portes accessibles aux VPH	X			Entrée	
WC handicapé	X				
Lavabo handicapé	X				
Zone d'évolution de 16m ²	X				
Signalisation des zones réservées au public	X				
Personnel formé au CERAH	X				
Personnel sensibilisé à l'accueil des personnes handicapées	X				Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »

Maintenance des installations

Le local d'accueil situé à FURIANI dispose d'une porte automatique facilitant l'accès au public handicapé. Un contrat de maintenance semestriel a été établi avec un prestataire externe spécialisé.

Annexes :

Annexe 1 : Attestation sur l'honneur d'accessibilité

Annexe 2 : « Bien accueillir les personnes handicapées »